



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Aix-en-Provence, le

Affaire suivie par :  
David LAZZERINI

Tél : 04 42 91 71 22

Place Lucien PAYE  
13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Le recteur de la région académique  
Provence Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

à

Mesdames, messieurs les proviseurs de lycées  
Mesdames messieurs les directeurs de lycées privés sous contrat

s/c de mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

**Objet : Enseignements de spécialités et langues vivantes régionales du CNED pour l'année scolaire 2022-2023.**

La DGESCO vient de préciser les modalités de prise en charge des enseignements de spécialité via le CNED conventionné pour l'année scolaire 2022-2023.

L'objectif de ce conventionnement est d'offrir à l'ensemble des élèves, y compris dans les établissements isolés, une offre large d'enseignements de spécialité.

Je vous précise que la possibilité pour l'élève de suivre un enseignement de spécialité via le CNED conventionné est soumis à une autorisation préalable des services académiques.

Les enseignements de spécialité offerts par le CNED pour l'année scolaire 2022-2023 qui peuvent donner lieu à un conventionnement sont fixés comme suit :

**Pour la classe de première générale**

- Arts : arts plastiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol, allemand, italien, anglais monde contemporain ;
- Littérature et LCA : latin et grec ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Sciences de l'ingénieur.

**Pour la classe de terminale générale**

- Arts : arts plastiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol, allemand, italien, anglais monde contemporain ;
- Littérature et LCA : latin et grec ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Sciences de l'ingénieur.

Une attention particulière devra être portée sur l'accompagnement de proximité qui sera mis en place par les établissements concernés pour les élèves qui entreraient dans ce dispositif. Il s'agira, en complément de l'accompagnement déjà mis en place par les professeurs en charge des élèves au CNED, d'éviter un isolement des élèves dans cette partie de leur parcours, totalement intégrée à leurs obligations du lycée général. La situation des élèves de terminale fera l'objet d'une attention particulière, au regard de l'horaire concerné et des articulations de cet enseignement sur la suite du parcours.

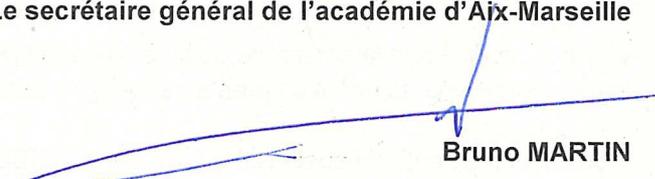
En complément de cette offre sur les enseignements de spécialité, le CNED développe, depuis la rentrée scolaire 2021, des parcours d'enseignement à distance dans quatre langues régionales : *basque, breton, corse* et *occitan*. L'ambition est de faciliter l'accès à l'enseignement de ces langues sur l'ensemble du territoire national, de garantir la continuité de parcours pour tous les élèves, et de répondre à une demande potentiellement dispersée. En outre, il s'agit de permettre aux élèves de présenter ces langues au baccalauréat lorsqu'elles ne sont pas disponibles en présence dans l'établissement.

Les coûts seront pris en charge directement par la DGESCO pour les lycéens relevant de l'enseignement public et par la DAF pour ceux inscrits dans les lycées privés sous contrat.

Les demandes d'inscription au CNED conventionné devront être adressées au secrétariat général avant le **30 septembre 2022** à [ce.sg@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sg@ac-aix-marseille.fr).

Une fois votre demande validée, je vous rappelle que pour être prise en compte lors des extractions informatiques, les élèves qui suivent l'enseignement de spécialité via le CBED conventionné doivent être saisis dans la base SIECLE sous la modalité « par correspondance » disponible dans le profilage MEF et des matières.

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



Bruno MARTIN